BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 436

10 – AUBE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES

Ventes et cessions

530 641 588 RCS Troyes.
COUVRALLIANCE.
Forme : Société par actions simplifiée à capital variable.
Adresse : 20, Route d'Arrentières, 10200 Bar-sur-Aube.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COUVREST Société par actions simplifiée Au capital de : 300 000,00 EUR Siège social 529 rue Denis Papin 54710 Ludres N° RCS 310 403 340 RCS Nancy, est société absorbante COUVRALLIANCE Société par actions simplifiée à capital variable Siège social 20 Route d'Arrentières 10200 Bar-sur-Aube N° RCS 530 641 588 RCS Troyes, est société absorbée Actif : 515 678,61 EUR Passif : 55 836,61 EUR Actif net apporté : 459 842,00 EUR Augmentation du capital de la société COUVREST au titre de l'absorption de la société COUVRALLIANCE : 72.200 euros par création de 3.610 actions nouvelles de 20 € de valeur nominale. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera procédé à l'échange de titres de la société absorbante contre des titres de la société absorbée, soit 10 actions de la société absorbante contre 1 action de la société absorbée. La Société COUVREST, société absorbante, devra procéder une réduction de capital par annulation de 3.600 de ses propres titres du fait de l'absorption de la société COUVRALLIANCE, soit à hauteur de 72.000 euros ,de sorte que l'augmentation de capital visée au point 2 ci-dessus sera limitée à 200 euros ,soit à 10 actions nouvelles de 20€ de valeur nominale. Montant prévu de la prime de fusion : La prime de fusion initialement constatée à hauteur de 387.642 € sera ramenée à 0 € du fait de la renonciation à ses droits par la Société absorbante. La société absorbante devra constater une imputation sur ses réserves à hauteur de 55.358€ du fait de l'annulation de 3.600 de ses propres titres. Date du projet : 06/10/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 06/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy au nom de la société COUVREST Date de dépôt : 07/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Troyes au nom de la société COUVRALLIANCE.